

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
CANTON DE LANGRES

MAIRIE DE ST MARTIN LES LANGRES
13, rue de l'église
52200 ST MARTIN LES LANGRES

Tél. : 03.25.87.37.36

Mail : mairie.st.martin.les.langres@wanadoo.fr

À l'attention des entreprises locales
disposant de véhicules routiers de plus de 3,5 tonnes

Saint-Martin-Lès-Langres, le 14 mai 2025

Objet : Respect de l'interdiction 3,5 tonnes sur la route communale
de Beauchemin à Saint Martin-Les-Langres (VC2)

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par la présente, de manière générale et non nominative, que la commune de Saint Martin-lès-Langres souhaite attirer votre attention sur la réglementation en vigueur concernant la circulation sur la route communale C2.

Cette route est soumise à une interdiction de circulation pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes, dans le sens Beauchemin à Saint-Martin-lès-Langres à l'exception des transports scolaires.

Le non-respect de cette interdiction entraîne une détérioration importante de la chaussée, et, par conséquent, nous sommes contraints de protéger cette infrastructure. Nous vous demandons donc de veiller à ce que vos véhicules respectent cette limitation et d'utiliser des itinéraires alternatifs lorsque cela est nécessaire.

Il est important de préciser qu'une copie de ce courrier sera envoyée aux services de la préfecture ainsi qu'à la gendarmerie. Notre intérêt n'est pas d'empêcher les entreprises de travailler, mais de protéger la route et d'assurer un minimum de sécurité, tout en tenant compte d'un budget communal très faible.

Si cette réglementation n'est pas respectée, la commune n'aura d'autre choix que de fermer la route à la circulation dans les deux sens, car nous n'avons pas les moyens nécessaires pour entretenir la route convenablement.

Nous comptons sur votre compréhension et votre coopération afin de garantir la sécurité de tous les usagers et de préserver l'intégrité de notre route. Pour toute question ou clarification, n'hésitez pas à nous contacter.

En vous remerciant de votre collaboration, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,
Mickaël GOIROT



Copie de ce présent courrier adressée à :

- la Préfecture
- la gendarmerie